

À l'école maternelle, la dignité de l'Homme, tant des enfants que des adultes, est respectée. Tous les enfants du monde bénéficient de ces droits :

Tous les enfants ont des droits de protection, par exemple le droit à une éducation non violente, le droit au développement et à la participation. En Allemagne, ces droits sont également protégés par la Loi fondamentale. L'État veille à leur respect.

Accueil de l'enfant

- ✓ Avant l'accueil à l'école maternelle, il convient de conclure un contrat de garde.
- ✓ Il sera tenu compte des modes de vie et des habitudes alimentaires à caractère culturel/religieux.

Mission d'éducation et de formation

- ✓ L'école maternelle a une mission de formation, d'éducation et d'encadrement ;
- ✓ L'accueil de l'enfant s'organise avec délicatesse avec une personne de référence.
- ✓ L'accompagnement et le soutien de l'enfant dans son développement sont prioritaires.

Coopération avec les parents

- ✓ Les parents, partenaires du travail d'éducation et de formation
- ✓ Représentation institutionnalisée des parents (comité des parents d'élèves)

Surveillance

- ✓ L'objectif de l'éducation consiste à permettre le développement d'une personnalité autonome et sociable.
- ✓ Les enfants sont incités à agir de manière autonome et responsable.
- ✓ Dans l'école maternelle, les enfants sont constamment surveillés.

Assurance accident

- ✓ Les enfants sont assurés pour toutes les activités organisées par (effectuées dans) l'école maternelle.
- ✓ En outre, ils sont assurés sur le chemin du domicile à l'école et de l'école au domicile.

Fréquentation quotidienne/horaires d'ouverture

- ✓ Les parents sont tenus d'accompagner et de chercher l'enfant à l'école.
- ✓ En cas de pénurie de personnel, les horaires d'ouverture peuvent être modifiés à brève échéance, les parents sont-ils joignables ?

Personnel éducatif

- ✓ Il s'agit de professionnels qualifiés reconnus pour travailler dans des établissements de garde d'enfants.
- ✓ Le personnel de l'école maternelle est sous l'autorité hiérarchique de la direction de l'école.
- ✓ La direction de l'école maternelle est sous l'autorité hiérarchique de l'organisme responsable de l'école.
- ✓ Dans l'équipe, il y a plusieurs types de formations.

Mission de protection

- ✓ La gestion de la mise en danger du bien de l'enfant est réglée
- ✓ L'école maternelle peut apporter l'aide nécessaire aux parents.

Hygiène alimentaire

- ✓ Règlement sur l'hygiène (gâteaux, salades des parents), informations sur la préparation et la consommation d'aliments et de boissons dans l'école maternelle
- ✓ Enfants malades (par ex. contaminés par des salmonelles) ne peuvent pas participer aux activités / projets domestiques

Enfants malades

- ✓ En cas de maladie de l'enfant, il convient de le signaler à l'école
- ✓ Les enfants atteints de maladies contagieuses, même porteurs de poux, ne doivent pas venir à l'école (art. 34 de la loi sur la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses chez l'homme)
- ✓ Seuls peuvent être administrés à l'école maternelle les médicaments prescrits par un médecin, exception : maladies chroniques / diabète

Protection des données

- ✓ Consentement des parents pour publier les photos
- ✓ Films et photos des parents pendant les fêtes
- ✓ Ne pas publier de photos ou de films sur internet
- ✓ Consentement à la coopération avec l'école primaire

Contribution financière des parents

- ✓ Exonération de contribution financière des parents dans les écoles maternelles pour les enfants de deux ans jusqu'à l'entrée à l'école primaire
- ✓ Enfants en crèche ou en périscolaire
- ✓ Demandes au bureau d'aide sociale
- ✓ Frais de repas pour les enfants qui restent à la journée

Désinscription

- ✓ Motifs de résiliation
- ✓ Pas de désinscription lors de l'entrée à l'école primaire

Mise à jour : décembre 2016

Responsable : LIGA FG Kita